



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 063-200071199-20251218-CCPL\_2025\_220-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>09 décembre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>24</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>31</b> dont <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_220 : Culture - Paiement par prélèvement pour l'école de musique

#### ***Finances locales - Divers***

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu la délibération n°2022-88 en date du 5 juillet 2022 fixant le règlement financier et de prélèvement ayant cours pour les prestations rendues par la communauté de communes Plaine Limagne,  
Vu la délibération n°2025\_071 portant intégration de l'école de musique aux services de Plaine Limagne,  
Considérant que les prestations de l'école de musique doivent pouvoir être réglées selon les mêmes modalités que celles du service enfance-jeunesse,*

Il est proposé à l'assemblée de modifier le règlement financier et de prélèvement de la communauté de communes pour y intégrer l'école de musique.

Les articles 1 et 5 sont ainsi modifiés de manière à intégrer l'école de musique aux dispositions de paiement déjà en vigueur pour les prestations enfance-jeunesse, conformément au projet de règlement annexé.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le règlement tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2026 la mise en œuvre dudit règlement,**
- **d'autoriser le président à signer le contrat de prélèvement avec les usagers concernés.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*